



Traité Pessa'him

Michna 7 - Chapitre 9

ט, ז המפריש נקבה לפסחו, או זכר בן שתי שנים--ירעה עד שיסתאב, ויימכר, וייפלו דמיו לנדבה. המפריש את פסחו ומת--לא יביאנו בנו אחריו לשם הפסח, אלא לשם שלמים.

Celui qui a séparé pour son Qorban Pessah, une femelle ou un mâle âgé de deux ans, la bête sera envoyée en pâturage jusqu'à ce qu'elle soit disqualifiée. Alors on la vendra et le prix de la vente sera versé dans le tronc des Qorban Nedava (offrandes volontaires). Celui qui a séparé un Qorban Pessah et meurt, son fils ne l'offrira pas en qualité de Qorban Pessah mais en qualité de Qorban Chelamim.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions